

PRESENTATION DU PROJET DE SERVICE EDUCATION ET VIE SCOLAIRE 2013-2016

a. La constitution de l'équipe

Dans un établissement scolaire, quels que soient les statuts, les fonctions, les méthodes, tout membre de la communauté éducative partage le même objectif : aider l'élève à réussir. Il est donc incontournable de s'associer aux autres pour accomplir cette mission.

L'équipe du service éducation et vie scolaire se compose ainsi :

- 1 poste de CPE (temps plein),
- 4,5 postes d'Assistants d'Education (2 temps plein et 5 mi-temps),
- 2 postes d'Assistants Pédagogiques (2 mi-temps)

Ponctuellement, l'équipe peut accueillir des contrats d'avenir (mi-temps).

b. Les missions de chacun

▪ Conseiller Principal d'Education

L'ensemble des responsabilités exercées par le CPE se situe dans le cadre général de la " vie scolaire " qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel (Circulaire de missions du 28 octobre 1982).

Ces responsabilités se déclinent en trois domaines :

Fonctionnement de l'Etablissement	Collaboration avec les enseignants et les autres personnels	Animation éducative
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilité du contrôle des effectifs, de l'exactitude et de l'assiduité des élèves ▪ Organisation du service des personnels de surveillance, ▪ Mouvements des élèves : application des mesures propres à assurer la sécurité, notamment des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanges d'informations sur le comportement et sur l'activité de l'élève : ses résultats, les conditions de son travail ▪ Recherche en commun de l'origine de ses difficultés et des interventions nécessaires pour lui permettre de les surmonter ▪ Suivi de la vie de la classe ▪ Collaboration dans la mise en œuvre des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relations et contacts directs avec les élèves sur le plan collectif (classes ou groupes) et sur le plan individuel (comportements, travail, problèmes personnels) ▪ Organisation des temps de loisirs (FSE, clubs, activités culturelles et récréatives) ▪ Organisation de la concertation et de la participation des élèves (formation des délégués)

L'exercice de ces responsabilités exclut le travail individualiste et se situe dans un contexte de relation, d'échanges et de prise en charge en commun de l'activité éducative. Il doit

* Axe du projet d'établissement du collège Francis Yard

* Axe du projet académique

toujours être assuré dans une perspective éducative et dans le cadre global du projet d'établissement (Circulaire de missions du 28 octobre 1982).

▪ **Assistant d'éducation**

Dans le second degré, sous l'autorité du chef d'établissement qui s'appuie sur les équipes éducatives, les assistants d'éducation participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves (circulaire n° 2008-108 du 21-8-2008).

Les missions des Assistants d'Education donnent lieu à la rédaction d'un contrat au moment de l'embauche. Elles se répartissent dans 4 domaines :

Accueil et écoute	Surveillance	Tâches administratives	Encadrement éducatif
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des élèves tant sur le plan individuel que collectif ▪ De toutes personnes se présentant au service ▪ Recueil et transmission d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des élèves ▪ Des études ▪ De la DP ▪ Des couloirs ▪ Des interours et récréations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte, saisi et archivage des billets d'appel et autres documents ▪ Mise sous-pli et envoi de documents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permanence ▪ Aide aux devoirs ▪ Temps hors-classe ▪ Sorties scolaires

▪ **Assistant pédagogique**

Les assistants pédagogiques sont recrutés pour accomplir les fonctions d'appui au personnel enseignant pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques aux élèves en difficulté. Leur mission, complémentaire de celles des enseignants, est définie de façon précise par le chef d'établissement en accord avec les professeurs (circulaire n° 2008-108 du 21-8-2008).

Les missions des Assistants Pédagogiques donnent lieu à la rédaction d'un contrat au moment de l'embauche. Elles se répartissent dans 2 domaines :

Appui aux personnels enseignants	Soutien aux élèves	Surveillance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement de la scolarité ▪ Soutien scolaire ▪ Aide méthodologique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des élèves ▪ Des études

c. Objectif du service : animer et faire vivre la vie scolaire

▪ **Missions**

Le CPE a pour mission "de placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel" (circulaire n°82-402 du 28 octobre 1982). Il doit contribuer à "mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de

* Axe du projet d'établissement du collège Francis Yard

* Axe du projet académique

valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence" (décret 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun).

Le projet vie scolaire s'inscrit dans le projet général de l'établissement et décrit les objectifs à atteindre, les actions à mettre en place, les outils utilisés, les moyens à disposition, les démarches pédagogiques, les échéances, les partenaires et l'évaluation. Il permet de donner du sens à un secteur éducatif complémentaire des disciplines d'enseignement.

▪ **Diagnostic partagé**

- ✓ Restructuration de l'établissement qui tarde à venir : les espaces de vie ne sont pas toujours adaptés à l'effectif actuel
- ✓ Difficultés liées aux transports scolaires : 91% des élèves empruntent les ramassages scolaires, 95% des élèves sont demi-pensionnaires, nombre élevé d'élèves présents en étude chaque jour
- ✓ Peu d'offres d'activités culturelles et artistiques sur le secteur
- ✓ Peu de candidatures dans les classes de 4^{ème} et 3^{ème} pour la fonction de délégué de classe
- ✓ Inquiétudes et difficultés à appréhender l'espace collège pour les élèves entrant en 6^{ème}
- ✓ Multiplication des retenues et des exclusions de cours : oublis de matériel scolaire et travail non fait
- ✓ Difficultés d'encadrement des élèves punis : lieu, conditions d'accueil, souvent même groupe d'élèves concernés
- ✓ Bousculades dans les couloirs et les escaliers
- ✓ Elèves peu ou mal rangés dans la cour de récréation
- ✓ Incivilités dans la cour de récréation au cœur de conflits et tensions parfois amplifiés par l'utilisation des réseaux sociaux
- ✓ Peu de lien entre le temps classe et le temps hors la classe

▪ **Axes majeurs à développer**

1. Accompagner l'ambition des élèves*

Axe 1.2 : faire réussir tous les élèves au collège*

➔ Maintenir la qualité d'encadrement

- Permettre aux élèves d'approfondir le travail fait en classe, de faire leurs devoirs et de travailler en groupe : aide aux devoirs, accueil des élèves en salle d'étude, équipement des salles d'étude en manuels, salle 112.

* Axe du projet d'établissement du collège Francis Yard

* Axe du projet académique

- ➔ Créer du lien entre les temps classe et hors classe
 - Réduire les absences et les retards injustifiés : contacts téléphoniques avec les familles, suivi des régularisations d'absences.
 - Accueillir les élèves punis dans conditions favorables : billet de circulation, salle d'étude 2, mise au travail et suivi du travail réalisé.
- ➔ Aider le jeune à construire son projet personnel
 - Renforcer le partenariat avec les différents acteurs de l'établissement pour faciliter la construction du projet personnel de l'élève : collaboration avec les professeurs principaux, COPsy, commission de suivi.

2. Mieux vivre ensemble dans le collège*

Axe 3.2 : encourager le partenariat avec les familles pour un accompagnement cohérent de l'élève*

- ➔ Partager les espaces de vie au collège
 - Faire admettre et respecter les règles de vie collectives : inscriptions et accueil au Foyer, mobilisation de l'équipe vie scolaire autour d'une démarche éducative cohérente.
 - Faciliter et fluidifier les déplacements et le rangement des élèves : circulation des élèves sur les 3 escaliers du bâtiment, nouvel aménagement des salles de classe et des rangs pour y accéder par pôles disciplinaires.
- ➔ Accompagner l'entrée en classe de 6^{ème}
 - Faciliter l'entrée en 6^{ème} : livret d'accueil, journée d'accueil des CM2, journée portes ouvertes de l'établissement, élèves pilotes de 4^{ème} pour encadrer l'accueil des CM2.

3. Ouvrir les élèves sur le monde extérieur*

Axe 3.6 : développer l'action culturelle en partenariat avec les acteurs du monde culturel*

- ➔ Éduquer au développement durable
 - Mettre en avant le travail et l'investissement des Éco-Délégués au sein de l'établissement en développant des actions de sensibilisation sur les enjeux du développement durable : recyclage papier, tri des déchets, actions « éco-conso », partenariats avec des associations.
 - Permettre aux élèves de s'engager dans un projet collectif.
- ➔ Former des élèves responsables et autonomes

* Axe du projet d'établissement du collège Francis Yard

* Axe du projet académique

- Valoriser l'engagement des élèves tant sur le plan personnel que collectif.
 - Organiser les élections des représentants des élèves et la formation des délégués de classe.
- ➔ Développer la pratique orale des langues vivantes
- Renforcer la pratique orale des langues vivantes : en groupe plus réduit, les élèves peuvent développer leur expression orale dans les langues vivantes autour d'activité plus ludiques, prise en charge avec les Assistants Pédagogiques.
- ➔ Proposer des activités éducatives aux élèves
- Impliquer l'équipe vie scolaire dans des activités éducatives et artistiques (atelier guitare, atelier théâtre, atelier coup de crayon) où les élèves peuvent développer leur curiosité et enrichir leur culture personnelle.
 - Accompagner l'utilisation des TICE.
- **EVALUATION**
- ➔ Choix des indicateurs :
- Nombre exclusions de cours
 - Nombre de retenues
 - Nombre élèves inscrits aux activités proposées
 - Nombre d'accidents scolaires (sur les temps hors classe)
 - Nombre de conflits (incivilités, violences verbales, violences physiques)

* Axe du projet d'établissement du collège Francis Yard

* Axe du projet académique